

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
85280-2026-016

ARRETE PERMANENT PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIES

Le Maire de la Commune de SALLERTAINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;
Considérant que le numérotage des immeubles constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1er :

Sur la voie, Route des Linottières, sont arrêtées les numérotations suivantes :

Référence cadastrale	N°
G 1170	100
G1178	98 Bis
G 547	98

Article 2 :

La Commune de Sallertaine,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.
Un exemplaire du présent document sera affiché en Mairie aux fins de publication.



A SALLERTAINE, le 09 mars 2026
Le Maire

MENUET Jean Luc